

Histoire
Des Principaux Traités
Entre
Les Puissances de l'Europe.
Par
M. Koch professeur
à Strasbourg

Introduction

pour l'Histoire des Traités.

Les Traités sont la principale Source du droit public de l'Europe, & par conséquent celle des droits, obligations & prétentions des Couronnes.

La Science des Traités devient par là indispensable aux Rois, aux Ministres & Secrétaires d'Etat; aux Ambassadeurs, & Plénipotentiaires, & en Général à ceux qui ont le maniement des affaires publiques.

Elle est pareillement indispensable à tous ceux qui se proposent d'étudier l'Histoire en Philosophie & en Politique.

C'est en suivant le fil des Traités & des négociations qu'on découvre le principe des événements qui ont changé la face du monde politique, & qui ont produit l'état actuel des choses.

On peut dire qu'étudier les Traités, c'est se donner la quintessence de l'Histoire; c'est corriger la faute de la plupart des Historiens qui ne passent que légèrement sur les Traités.

La connaissance d'un Traité suppose celle de la guerre & des négociations qui l'ont précédées. Les matières politiques qui occasionnent la guerre, font aussi l'objet de la paix, & l'histoire de la négociation d'un Traité, en est souvent le meilleur Commentaire.

Les Recueils des Traités les plus mémorables sont les suivants.

1. Celui de Frederic Leonard, célèbre libraire de Paris, imprimé en 1692. en 6 Volumes in quarto.

Ce Recueil ne renferme proprement que les Traités qui ont du rapport à la France. Il commence depuis Charles VII.

2. Le Recueil des Traités, publié en 1700. à la Haye, par le Libraire Moctjens en 4 Vol. in folio.

Ce Recueil ne s'arrête pas aux seuls Traités faits entre la France & les autres nations; il embrasse tous les États de l'Europe & remonte jusqu'au 9^{me} Siècle.

3. Le Corps Diplomatique du droit des gens, par Dumont en 13 Vol. in folio. M. Dumont qui a commencé cet ouvrage, n'y a pas mis la dernière main. On reproche à Dumont de s'être servi souvent de copies imparfaites, tandis qu'il aurait pu consulter les Originaux mêmes; comme aussi

avoir mis des pièces en des langues peu connues, Sans en donner la Traduction. Le 9^{me} Volume du Corps Diplomatique renferme les anciens Traités, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à Charlemagne, où Dumont commence. L'auteur de ce livre, qui est d'une grande ressource pour l'histoire ancienne, est M. Barbeyrac. Le plus ancien Traité de Paix qu'il rapporte, est celui qui se fit l'an 1319. avant Jesus Christ, entre les Athéniens & les Eleusiens.

4. Un Recueil fort judicieux & moins volumineux, est celui que le Professeur Schmauss donna en 1730, en 2 Vol. in 8^{me} sous le titre de Corpus Juris gentium Academicum.

La première Histoire des Traités de Paix, qui mérite d'être rapportée, est celle que fit Claudelot de la Houssaye, pour être mise à la tête du Recueil de Leonard. Elle parut aussi séparément en 1692. sous le titre des Préliminaires des Traités faits entre les Rois de France & tous les Princes de l'Europe, depuis le règne de Charles VII.

5. L'Histoire des Traités de Paix & autres négociations du dix-huitième Siècle, depuis la Paix de Versins jusqu'à la Paix de Wimander. Cette histoire qui n'est que très volumineuse, a été attribuée à M. de Forcy; mais c'est Jean Yves de Saint Priest

1
Secrétaire de M. de Torcy, qui en est le véritable Auteur. On l'a donné à la suite du Corps Diplomatique de Nument, dont elle fait le 11.^m Volume.

3. M. Schmauss, Professeur à Gottingue, a donné une Histoire des Traités en Allemand, sous le titre d'Introduction à la politique. Ce livre peut être envisagé comme une des meilleures productions en ce genre.

4. Le droit public de l'Europe fondé sur les Traités par M. l'abbé de Mably. M. de Mably a mis beaucoup de confusion dans son Livre.

La principale ressource dans l'étude des Traités sont les Mémoires, Lettres & négociations des Ministres & Ambassadeurs, que nous indiquerons à l'occasion des Traités dont nous parlerons.

C'est le fameux Comines qui a mis en vogue le goût des Mémoires. Ceux qu'il a publiés sont regardés comme un chef d'œuvre. Parmi les plus fameux en fait de négociations, on rapporte ceux du Président Jeannin, du Chevalier du Temple, & de M. de Torcy.

Le Système actuel de l'Europe repose sur trois Traités fondamentaux, renouvelés constamment jusqu'à nos jours; Le

5
Traité de Munster conclu en 1648. Celui d'Oliva en 1660, & celui de Carlowitz, en 1699.

La France & la Maison d'Autriche se sont fait de longues guerres, au sujet de l'équilibre, qui a été maintenu par la paix de Westphalie. Les Puissances du Nord n'y ont pas toujours pris part, mais elles se sont fait la guerre entre-elles, pour le maintien de l'équilibre de Nord, de là la paix d'Oliva.

La Turquie, sans se mêler des querelles du reste de l'Europe, a eu des démêlés particuliers avec ses voisins, la Nation d'Autriche, la Pologne, la Russie & la République de Venise, c'est ce qui donne occasion à la paix de Carlowitz. Nous commencerons par les Traités des Puissances de l'Occident, pour passer ensuite à ceux des Puissances du Nord & de l'Orient.

Nous ne remonterons pas au-delà de la paix de Westphalie, qui a donné en grande partie la face à l'Europe moderne. Cependant l'étude des Traités qui précèdent ceux de Westphalie, ne laisse que d'avoir sa grande utilité en ce qu'on

11 Ces Traités influent quelquefois sur l'état actuel, et

6
attendu que les nouveaux Traitez confirment de plus
anciens.

2. Les prétentions des Puissances dérivent en grande
partie des anciens Traitez.

3. Cette étude augmente les vues de la politique, &
plus qu'on remonte dans les Traitez, plus qu'on s'accoutume
à toutes les Subtilités des Negociations.

4. C'est le meilleur moyen de s'affermir dans l'His-
toire que de l'étudier par les Traitez.



7
Histoire
De la Paix de Westphalie,
en 1648.

La révolution arrivée dans la Religion au commencement
du 16^e siècle, occasionna principalement deux guerres civiles
en Allemagne, dont l'une arrivée sous Charles-quinz fut sui-
vie de la Trausaction de Passau & de la Paix de Religion, l'autre
sous Ferdinand II. fut terminée par la paix de Westphalie.
Ce dernier Traitez étant fondé sur les deux premiers, dont il
est proprement qu'une déclaration; il est nécessaire de
appeller ici les uns & les autres.

Charles V. dans la premiere Diète qu'il tint en Allemagne,
depuis son avènement au Trône de l'Empire, publia un Edit,
par lequel il proscrioit Luther & tous ses adhérens.

Cet Edit donné à Worms en 1521. alloit mettre tout l'Empire
en combustion, lorsque des guerres, survenues ailleurs, obligèrent
Charles V. d'en différer l'exécution jusqu'en 1546.

Dans l'intervalle les Protestans ayant à leur tête l'Electeur

Division en avant pour arrêter tout Secours qui pourroit déloger l'ennemi. Cette disposition fut des plus heureuses. Un gros Corps Ottoman de 29 mille hommes, l'avança avec un Convoy de 4 à 5 mille Chariots; il fut battu par le Général Komenkoy & les Chariots brûlés. Cette nouvelle étant parvenue à l'armée Turque qui manquait de Vins, les Soldats demandèrent tumultueusement la paix. Le Grand Vizir voyant alors son armée prête à se soulever, & hors d'état de livrer bataille, dans le poste où il étoit, sans s'exposer à une déroute générale, il prit le parti de demander une Armistie, mais le Comte de Romanow le refusa & exigea la conclusion immédiate de la paix, aux conditions qu'il lui marqua, & que le Grand Vizir fut obligé d'accepter par un Traité signé le 21. Juillet, au Camp Russe de Chinsom. Carhanji à 4 Lieues de Sibistrie, par les Plénipotentiaires nommés de part & d'autre & ratifié le 27 du même mois, par le Field-Marchal & le Grand Vizir.

Les principaux Articles de ce Traité portent.

1. L'indépendance des Tartares de Crimée & de Cuba,

qui doivent désormais être regardés comme un peuple libre par les deux parties contractantes. Leurs Chans n'auront de devoirs à remplir vis-à-vis du Grand Seigneur que ceux que la Religion Mahometane leur impose de lui rendre en qualité de Calife Suprême.

2. La Navigation libre, illimitée & réciproque de tout Vaïseau marchand dans toutes les Mers, détroits, fleuves & rivières quelconques, y compris la liberté d'entrer & de mouiller dans tous les ports & dans toutes les rades.
3. Pleine liberté de construire par tout de nouvelles Forterepes, & de rétablir les anciennes, Selon le bon plaisir des deux Puissances contractantes.
4. La Porte donnera le titre de Cadiachah. Impereur aux Souverains de Russie.
5. La Russie rend toutes Ses Conquêtes en stipulant pour les habitans des pays qu'elle restitue, des prérogatives & privilèges qui les mettront à l'abri de toute oppression.
6. La Ville d'Azoph, les ports de Yenicalé & de

Kertsch en Crimée, le fort de Kimbourn vers l'embouchure du Dnieper avec leurs Territoires & une Langue de Terre entre le Dnieper & le Bég, sont cédés à perpétuité à la Russie.

7^o Les Traités précédens & notamment celui de Belograd sont cassés & annulés à jamais.

Un Article séparé de la paix offrira à la Russie le remboursement des frais de la guerre.

FIN

